

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 703

présenté par
MM. Charasse et Giraud

ARTICLE 11

À l'alinéa 11, substituer au nombre :

« 2 500 »

le nombre :

« 2 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.